

Formes et périmètres de l'interdisciplinarité : l'exemple de l'analyse des discours institutionnels

Shapes and boundaries of interdisciplinarity: analyzing institutional discourse

Formas y perímetros de la interdisciplinariedad: el ejemplo del análisis de discursos institucionales

Claire Oger

Numéro 54, hiver 2013

Regards croisés sur l'Analyse du discours

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1025991ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1025991ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Athéna éditions

ISSN

0831-1048 (imprimé)

1923-5771 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Oger, C. (2013). Formes et périmètres de l'interdisciplinarité : l'exemple de l'analyse des discours institutionnels. *Cahiers de recherche sociologique*, (54), 17-37. <https://doi.org/10.7202/1025991ar>

Résumé de l'article

Cet article aborde dans une perspective réflexive des recherches qui portent sur les discours institutionnels, ainsi qu'un travail en cours sur la notion de « discours d'autorité ». Il envisage la question de l'interdisciplinarité en se plaçant du double point de vue des « tendances françaises en analyse du discours » et des sciences de l'information et de la communication. On rappellera tout d'abord que l'analyse du discours (AD) peut être envisagée – à défaut de « discipline » institutionnalisée – comme un champ de recherches traversé à plusieurs égards par la question de l'interdisciplinarité. La réflexion s'organisera ensuite selon trois axes, présentant trois configurations interdisciplinaires distinctes, dont les enjeux diffèrent au regard des élaborations théoriques et méthodologiques. La première articulation disciplinaire concerne la réflexion sur le « contexte » de l'énonciation, la deuxième le dialogue entretenu entre les « disciplines du discours », la troisième un « retour » à des disciplines « instauratrices » de l'AD.

Formes et périmètres de l'interdisciplinarité : l'exemple de l'analyse des discours institutionnels

CLAIRE OGER

La question du statut et de la place de l'analyse du discours (AD) dans le champ des sciences humaines et sociales a alimenté une si abondante production qu'on ne peut aborder le sujet sans un certain nombre de précautions liminaires : la première consiste à prévenir le lecteur qu'on ne pourra ici en proposer une revue critique ni même une synthèse exhaustive et que de nombreux ouvrages collectifs ou numéros de revue, directement ou indirectement consacrés à ce sujet, peuvent lui fournir à la fois des sources plus complètes sur l'état des réflexions à ce jour et un panorama diachronique de l'évolution des perspectives adoptées, en particulier en France¹.

Le principal préalable concerne en effet le positionnement du présent texte qui, fort loin de prétendre à une représentativité, ne peut guère qu'illustrer un point de vue très situé et très limité pour proposer, à partir de là, un dialogue – et sûrement pas une doctrine. La question de l'interdisciplinarité tend à alimenter des discours programmatiques, appelant à des échanges

.....
1. On peut citer par exemple les numéros de revues suivants: *Langages*, n° 117 (1995), *Le Français dans le monde* (juillet 1996), *Marges linguistiques*, n° 9 (2005), *Langage et société*, n° 114 (2005) et n° 140 (2012), *Questions de communication* n° 17 et n° 18 (2010), *Argumentation et analyse du discours*, n° 1 (2008) et n° 9 (2012). Voir également Simone Bonnafous et Malika Temmar (dir.), *Analyse du discours et sciences humaines et sociales*, Paris, Ophrys, 2007.

et à des dépassements, invitant à ouvrir des perspectives et à engager des dialogues. La mise en œuvre de tels principes s'avère cependant moins aisée que ne peut le laisser supposer ce bel enthousiasme. On peut citer d'abord les bénéfices mesurés que l'on peut retirer d'une telle pratique dans des institutions de recherche et d'enseignement supérieur très marquées et pour une part gouvernées par des instances ou des découpages disciplinaires : la légitimité scientifique la plus solide ne se bâtit guère sur une démarche souvent suspecte d'éclectisme, voire de légèreté théorique. Mais d'autres obstacles très pratiques peuvent être identifiés : la veille bibliographique se fait bien vite tentaculaire, et l'effort de décentrement suppose une attention accrue et une lecture plus attentive, si l'on veut détecter les transpositions possibles mais aussi les formes d'hétérogénéité théorique qui peuvent s'y opposer. Dès lors l'élargissement de la perspective ne peut se faire, pensons-nous, dans toutes les directions possibles et la réflexion sur l'interdisciplinarité gagnerait à s'appuyer non pas sur des programmes ou sur des préconisations, mais bien sur des pratiques avérées et des recherches réellement menées.

Par là on s'expose sans doute davantage à la critique, car les lacunes ou les insuffisances des parcours effectués ne manquent pas d'apparaître au grand jour. Ainsi le choix qui a été fait ici consiste à proposer un retour sur notre propre démarche, et les exemples qui seront fournis seront pour la plupart inspirés par nos travaux antérieurs sur les discours institutionnels, ou empruntés à un travail en cours sur les « discours d'autorité » : il ne s'agit pas ici d'en évoquer la teneur, mais bien plutôt de présenter les références et les lectures, les échanges interdisciplinaires que cette démarche a pu alimenter.

Or, préférer cette approche réflexive aux généralités ou aux préconisations, c'est bien sûr se condamner à un éclairage très partiel, et presque exclusivement centré, en l'occurrence, sur la question des discours institutionnels, puisqu'ils ont constitué l'objet privilégié de nos travaux, orientant la plupart des lectures « sociologiques² » que nous évoquerons vers l'analyse des institutions et non vers celle des médias ou de la profession journalistique par exemple, comme cela serait le cas si nous nous intéressions en priorité au discours médiatique.

Les discours institutionnels seront en revanche entendus en un sens large, c'est-à-dire comme émanant des institutions au sens strict (au sens d'institutions publiques) mais aussi plus généralement d'organisations, associa-

.....
2. On verra qu'il faut entendre par là un ensemble de travaux éclairant ce que nous avons appelé la sociologie des conditions d'énonciation, mais qui peuvent relever de plusieurs disciplines institutionnalisées, comme la sociologie mais aussi la science politique ou l'ethnologie, par exemple.

tions, partis politiques³ ou même de «groupements sociaux légitimés⁴». Un exemple de ce dernier cas peut être fourni par le discours universitaire ou scientifique, qui est produit dans des cadres institutionnalisés sans pour autant toujours coïncider avec le périmètre d'une organisation juridique donnée.

Enfin et surtout, la présente proposition se trouve largement conditionnée par un contexte national, à deux égards. Le premier point renvoie à la difficulté de concilier, d'un point de vue très concret, la pratique réelle de l'interdisciplinarité et les exigences de l'internationalisation de la recherche : en se démultipliant, les perspectives offertes condamnent vite au saupoudrage de références plus ou moins hétéroclites, qui a tant contribué à discréditer ce genre d'approche. Nous avons donc choisi dans ce premier temps de conserver les limites d'un objet (les discours institutionnels) et celles d'une bibliographie (constituée de recherches principalement menées en France ou publiées en français) pour privilégier l'ouverture au dialogue entre disciplines. En ce sens, le présent texte témoigne d'une pratique particulière, à laquelle il existe de nombreuses alternatives⁵. Mais le contexte national de la recherche est également lié à d'autres considérations plus conséquentes, en particulier la structuration du champ de la recherche, et les enjeux des découpages disciplinaires, qui varient d'un pays à l'autre, et qui orientent différemment les pratiques de l'interdisciplinarité, en particulier dans le cas de l'AD en France, dont nous présenterons pour commencer quelques traits spécifiques.

Notre démarche, qui illustrera les développements, s'appuie depuis une thèse en sciences du langage sur un ancrage au sein de ce que Dominique Maingueneau a appelé les «tendances françaises en analyse du discours⁶», en même temps que sur une appartenance significative aux sciences de l'information et de la communication (SIC). Cette mention prend toute son importance si l'on sait que les débats qui traversent les sciences de la communication n'ont que fort peu à voir bien souvent avec ceux qui parcourent, par exemple, les sciences du langage, ou encore la sociologie.

3. C'est ce 2^e sens qui est retenu par Alice Krieg Planque dans *Analyser les discours institutionnels*, Paris, Armand Colin, 2012.

4. Selon la définition de Mary Douglas (*Comment pensent les institutions*, Paris, La Découverte/M.A.U.S.S., [1986] 1999). Sur les trois définitions et ce que nous avons appelé les «cercles» du discours institutionnel, voir Claire Oger et Caroline Ollivier-Yaniv, «Conjuguer analyse du discours institutionnel et sociologie compréhensive: vers une anthropologie des discours institutionnels», *Mots, les langages du politique*, n° 71, 2003, p. 125-145.

5. Les choix opérés et les découpages pratiqués varient en effet selon les chercheurs. On peut par exemple consulter les travaux et le parcours de Johannes Angermüller, qui s'est concentré pour sa part, dans un premier temps, sur les relations entre sociologie et analyse du discours d'une part, sur la comparaison entre France et Allemagne d'autre part : www.johannes-angermuller.net

6. Dominique Maingueneau, «L'analyse du discours et ses frontières», *Marges linguistiques*, n° 9, 2005, p. 67.

Lui-même agité par la question de ses contours et de son unité, le champ des SIC apparaît en effet composite depuis ses origines et l'institutionnalisation de la discipline en France⁷ n'a pas suffi à clore les interrogations sur sa nature : interdiscipline ? hyperdiscipline ? Les propositions commencent à se tarir, sans que cesse totalement le débat.

Si les SIC recrutent désormais dans leurs propres rangs et ne sont plus que marginalement tributaires des transferts de chercheurs depuis les études littéraires, les sciences du langage ou la sociologie, il n'en reste pas moins que les approches des phénomènes de communication qui s'y trouvent fédérées relèvent de problématiques et de méthodes fort différentes – sémiologie, socio-économie des médias et des industries culturelles, sociologie des usages des technologies de l'information et de la communication (TIC), ethnographie ou anthropologie de la communication, psychosociologie, ou encore muséologie –, et se soutiennent de l'analyse de corpus et de terrains aussi variés que les méthodes mises en œuvre. Les concepts enfin qui y circulent avec le plus d'intensité – comme celui, emblématique, de « médiation » – sont assez loin d'y constituer des repères universels ou univoques. Dans un tel environnement, l'analyste du discours se trouve pris dans des débats qui l'amènent à porter à la traditionnelle question du « contexte » de l'énonciation une attention redoublée : sociologie et science politique peuvent alors apparaître non pas comme des interlocuteurs occasionnels mais bien comme les partenaires à part entière d'une co-construction scientifique. Le deuxième point que nous développerons concerne cet élargissement et cet enrichissement de l'interrogation sur le « contexte ».

Par ailleurs, les conditions dans lesquelles les SIC se sont constituées en France les éloignent probablement d'autres configurations qu'ont pu prendre les « media and communication studies » dans d'autres pays, dans la mesure où l'intérêt porté aux médias et à la médiatisation, même en un sens large, n'y constitue pas une pratique exclusive : les questions du discours politique, de la communication institutionnelle, des politiques publiques, des pratiques culturelles, pour ne citer que ces quelques exemples, y sont également impliquées. En ce sens l'analyse des discours institutionnels, si elle vient moins immédiatement à l'esprit que l'analyse du discours médiatique, s'y trouve également et justement représentée⁸. Dans le même temps, une

7. Notamment avec la création d'une section autonome (71^e section) au sein du Conseil national des universités (instance chargée en France du niveau national de la gestion de carrière des enseignants chercheurs, et notamment de la qualification pour l'accès aux deux grades existants). Le CNU constitue la principale instance d'institutionnalisation et de représentation des disciplines de l'enseignement supérieur en France. Sur l'histoire de la discipline, voir Robert Boure (dir.), *Les origines des sciences de l'information et de la communication : regards croisés*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2002.

8. Alice Krieg-Planque et Claire Oger, « Discours institutionnels : perspectives pour les sciences de la communication », *Mots. Les langages du politique*, n° 94, 2010, p. 91-96.

telle situation interdit l'enfermement dans le périmètre des SIC car l'analyste du discours, pour y apporter sa contribution, doit rester en dialogue constant avec ses homologues des différentes « disciplines du discours », quelle que soit leur appartenance institutionnelle. C'est à ce point que nous consacrons notre troisième partie.

Comme on le verra pourtant, dans le tableau ainsi esquissé, subsistent de larges « réserves » où l'ouvrage nous semble mériter d'être repris : partenaire fondateurs de l'AD, la philosophie et la psychanalyse apparaissent aujourd'hui de manière un peu fantomatique dans les bibliographies, et plus encore dans les échanges réguliers entre chercheurs. Pour involontaire – voire inconsciente – qu'elle soit, cette marginalisation mérite examen, non dans le sens d'un « revival » qui rejouerait la musique nostalgique du temps des fondateurs, mais pour proposer de réévaluer les apports de ces disciplines à l'analyse du discours et singulièrement à l'analyse du discours en sciences de l'information et de la communication. La quatrième partie de cet article y sera consacrée.

L'impossible clôture :

l'AD comme « espace de spécialisation disciplinaire »

Comme les SIC, dont nous avons mentionné plus haut les questionnements récurrents, l'AD fait l'objet d'interrogations qui touchent à son statut même de champ « disciplinaire ». Parmi les travaux qui se sont attelés à cette question, le plus complet et le plus ambitieux est sans doute celui de Frédéric Darbellay, qui y consacre un ouvrage entier⁹. On y trouvera des définitions de la disciplinarité, tout autant que de la pluri-inter-, trans-disciplinarité¹⁰, ainsi que des rapprochements avec des notions comme celles de paradigme, au sens de Thomas Kuhn. Au risque de réduire considérablement la portée de tels développements¹¹, on peut signaler que les usages les plus courants tendent à opposer la pluridisciplinarité (qui juxtaposerait plusieurs disciplines) à la transdisciplinarité (qui ferait naître des interrogations et des savoirs transcendant et dépassant les frontières disciplinaires), tandis que l'interdisciplinarité permettrait des usages coordonnés et hiérarchisés de plusieurs disciplines, au profit d'un champ de recherche donné.

Dans un échange accueilli par la revue *Questions de communication*, D. Maingueneau et Patrick Charaudeau ont proposé leurs propres interpré-

9. Frédéric Darbellay, *Interdisciplinarité et transdisciplinarité en analyse des discours. Complexité des textes, intertextualité et transtextualité*, Genève, Slatkine, 2005.

10. Voir en particulier les pages 41-52.

11. Ainsi par exemple pour Frédéric Darbellay « multi-disciplinarité » et « pluri-disciplinarité » sont-elles synonymes, alors que Patrick Charaudeau les distingue (voir par exemple l'article cité dans la note suivante).

tations¹² et s'accordent pour faire de l'analyse de discours une démarche interdisciplinaire, susceptible de mettre en œuvre un véritable dialogue avec les disciplines voisines. Pour autant, et bien que les deux auteurs soient des linguistes, l'identification du cœur même de la démarche diffère de l'un à l'autre et il semble que P. Charaudeau situe plus résolument l'AD au sein des sciences du langage, qualifiées, comme les SIC ou les sciences de l'éducation, de « champs disciplinaires » et qui regrouperaient des « disciplines » comme la sociolinguistique, la linguistique descriptive, la linguistique du discours. Pour D. Maingueneau, qui conteste cette partition, l'affaire n'est pas entendue et l'affectation de l'AD ne semble pas aller de soi, non plus que la qualification de « discipline » pour la désigner.

Si l'on se réfère en effet aux trois critères énoncés par F. Darbellay pour définir une discipline¹³ :

- événements de fondation-naissance,
- mythe fondateur, et
- reconnaissance sociale, associée à l'existence d'un champ professionnel repérable,

on voit qu'il manque à l'analyse de discours au moins le troisième volet, en l'absence d'une reconnaissance extra-académique et d'usages professionnels explicites. Qu'on le regrette ou qu'on s'en félicite, l'AD « à la française » a conservé sa dimension critique et sa dimension universitaire au point de n'être pratiquement jamais citée comme une référence, par exemple, par les professionnels de la communication, qui se sont au contraire approprié avec des bonheurs divers et une fidélité inégale les apports de la sémiotique¹⁴.

De ce point de vue, si l'on adopte au contraire la définition que proposent Béatrice Fleury et Jacques Walter, à la suite de Jean-Louis Fabiani, en qualifiant la « discipline » de double pratique, pédagogique et scientifique, l'AD peut à la rigueur y prétendre¹⁵. Encore n'est-ce pas sous une forme institutionnalisée puisqu'à la différence des SIC ou des sciences de l'éducation, elle ne constitue pas en France une section autonome du CNU¹⁶, ni une filière de formation, et qu'elle ne figure dans aucun intitulé de diplôme...

12. Patrick Charaudeau, « Pour une interdisciplinarité « focalisée » dans les sciences humaines et sociales, *Questions de communication*, n° 17, 2010, p. 195-222. Dominique Maingueneau, « Analyse du discours et champ disciplinaire », *Questions de communication*, n° 18, 2010, p. 185-196.

13. F. Darbellay, *op. cit.*, p. 81-88.

14. Karine Berthelot-Guiet, « Instrumentalisations de la sémiotique », *Études de communication*, n° 27, 2004, p. 121-132.

15. Béatrice Fleury et Jacques Walter, « Interdisciplinarité, interdisciplinarités », *Questions de communication*, n° 18, 2010, p. 145-158.

16. Voir ci-dessus la note 7.

Pour autant les deux premiers critères définis par F. Darbellay semblent mieux assurés : la fondation de l'AD ne peut certes être approchée à travers un acte de naissance au sens strict – et par exemple la parution en 1969 de *l'Archéologie du savoir*, parfois citée comme événement fondateur, ne peut prétendre tout à fait à cette qualité, en dépit de son importance décisive, tant la question des corpus y est éludée, et tant la pratique de recherche et d'écriture de Foucault est éloignée de celles des chercheurs qui à la même époque élaborent les cadres de l'AD. En revanche l'émergence de l'AD en France peut être saisie à travers les traits d'un récit fondateur assez largement stabilisé : les travaux de Foucault comme ceux d'Althusser, comme ceux également de Lacan, y occupent leur place puisqu'ils contribuent au contexte intellectuel dans lequel les fondateurs généralement identifiés – Jean Dubois et Michel Pêcheux le plus souvent – poursuit, pour le premier, ses travaux de lexicologie politique, et publie, pour le second, *Analyse automatique du discours* en 1969¹⁷. D'autres bien sûr accompagnent ou suivront ce premier mouvement. L'important est ici que de telles recherches ouvrent le champ d'une production réglée par des concepts et des méthodes, rendant possible le déploiement d'un espace scientifique régi par des lois nouvelles. En ce sens nous avons bien affaire à une « instauration de discursivité » au sens où la définit M. Foucault dans « Qu'est-ce qu'un auteur¹⁸ » : à la différence de la fondation d'une science (comme la mécanique) appelée à se transformer au regard d'autres critères que l'œuvre de son fondateur, l'instauration de discursivité opère une « couture énigmatique de l'œuvre et de l'auteur¹⁹ », favorisant le « retour » à l'œuvre des fondateurs. Ainsi du marxisme et de la psychanalyse qui viennent périodiquement réinterroger leurs initiateurs. Ainsi de l'analyse du discours qui périodiquement réexamine ses principaux concepts et redéfinit ses frontières.

Décrite en ces termes en effet, l'instauration de discursivité ouvre moins le champ d'une « science », au sens étroit, que d'une « discipline » au sens très général où l'entend Foucault dans *L'ordre du discours* :

dans une discipline, à la différence du commentaire, ce qui est supposé au départ, ce n'est pas un sens qui doit être redécouvert, ni une identité qui doit être répétée ; c'est ce qui est requis pour la construction de nouveaux énoncés. Pour qu'il y ait discipline, il faut donc qu'il y ait possibilité de formuler, et de formuler indéfiniment, des propositions nouvelles²⁰.

17. Francine Mazière, *L'analyse du discours*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Que sais-je? », 2005, p. 26-47. Sur l'inscription interdisciplinaire des recherches menées autour de J. Dubois, voir en particulier p. 38-39.

18. Michel Foucault, « Qu'est-ce qu'un auteur? », *Bulletin de la Société française de philosophie*, n° 3, 1969, repris dans *Dits et écrits. Tome 1*, Paris, Gallimard, 2^e éd., coll. « Quarto », 2001, p. 817-849.

19. *Ibid.*, p. 837.

20. Michel Foucault, *L'ordre du discours*, Paris, Gallimard, 1971, p. 33.

Une telle définition a certes le mérite d'arracher l'analyse de discours à la réduction la plus fréquente à laquelle elle est exposée: celle de figurer comme une « méthode », protocole quasi prêt à l'emploi pour aborder des corpus aussi abondants que variés, censé en extraire un sens univoque, et mis au service de disciplines qui la confondent le plus souvent avec l'analyse de contenu²¹...

Elle présente en revanche l'inconvénient de ne correspondre à aucune des définitions de la discipline que nous avons évoquées plus haut, au sens où elle ne se penche guère sur la question de l'institutionnalisation des savoirs ainsi construits (structuration des disciplines universitaires, mais aussi des réseaux de chercheurs, reconnaissance sociale ou professionnelle, formations labellisées, etc.).

De plus, en se consacrant au discours que Régine Robin décrivait comme un « objet frontière », l'AD se refuse aussi bien à se définir comme « discipline auxiliaire » que comme un « champ autonome »²². Cette tension constitutive, qui se nourrit d'ancrages théoriques et conceptuels autant que d'ouverture aux autres formes du savoir, qui se déploie comme un espace discursif réglé sans opérer de clôture définitive de l'objet, nous semble résumée, mieux que par la qualification de discipline, par celle d'« espace de spécialisation disciplinaire », selon la définition de Jean-Michel Berthelot, reprise par D. Maingueneau :

un lieu d'échange et de reconnaissance, et matrice de discours et de débats légitimes [...] un lieu de ressources sociocognitives, de références autorisées, de normes partagées et d'exemples communs, permettant le tissage d'une tradition, problématique, conflictuelle, mais réelle, de connaissance. Cet espace de spécialisation disciplinaire est donc un lieu où peuvent s'articuler en une entreprise de connaissance légitime – non plus seulement socialement mais épistémologiquement, c'est-à-dire en une entreprise de connaissance argumentée – les divers langages par lesquels s'organise le travail analytique. Espace social de légitimation de savoirs, une discipline est, indissociablement, un espace logique de construction d'argumentations²³.

Contextualisation(s): dialogues sociologiques

Si la clôture disciplinaire s'avère impossible, c'est que – dans l'entreprise de connaissance ainsi définie –, le refus de l'analyse interne figure comme un

-
21. Sur cet « échange corpus contre méthode », voir Claire Oger, « Analyse de discours et sciences de l'information et de la communication; au-delà des corpus et des méthodes », dans Simone Bonnafous et Malika Temmar (dir.), *Analyse du discours et sciences humaines et sociales*, Paris, Ophrys, 2007, p. 23-38.
 22. Régine Robin, « L'analyse du discours entre la linguistique et les sciences humaines: l'éternel malentendu » Postface, *Langages*, n° 81, 1986, p. 121-128, citée par F. Darbellay, *op. cit.*, p. 95.
 23. Jean-Michel Berthelot, *Les vertus de l'incertitude*, Paris, Presses Universitaires de France, 1996, p. 99-100, cité par D. Maingueneau, « L'analyse du discours et ses frontières », *op. cit.*, p. 75.

principe majeur, distinguant en cela l'analyse de discours de ce que Simone Bonnafous et François Jost appellent une « première sémiologie », d'inspiration immanentiste²⁴.

Plus précisément, l'AD se définit comme une approche qui ne peut être « ni externe, ni interne », tant le discours et son contexte apparaissent inextricables, ainsi que le rappelle Eliseo Veron :

Elle n'est pas externe car pour postuler que quelque chose est une condition productive d'un ensemble discursif donné, il faut montrer qu'elle a laissé des traces dans l'objet signifiant, sous forme de propriétés discursives. Inversement l'analyse discursive n'est pas, ne peut pas être interne, car nous ne pouvons même pas identifier ce qui est à décrire dans une surface discursive, sans avoir des hypothèses sur les conditions productives²⁵.

Le projet fondateur d'une contextualisation des énoncés, initialement articulé à une théorie de l'idéologie, a certes connu des transformations²⁶, mais il reste un des axes majeurs de l'AD, réaffirmé dans le principe, énoncé par D. Maingueneau, d'une « réversibilité foncière du texte et du contexte²⁷ ».

C'est en ce point que s'articule le dialogue engagé, tantôt avec les chercheurs eux-mêmes, tantôt avec leurs recherches et leurs résultats, et qui unit étroitement l'AD à la sociologie, la science politique, l'anthropologie, parfois l'histoire²⁸... à toutes les disciplines susceptibles d'éclairer les conditions socio-historiques de l'énonciation. Ce point mérite pourtant d'être précisé, tant la notion de contexte peut prêter à confusion.

Le discours et ses conditions d'énonciation en effet ne peuvent en aucun cas être traités par l'AD dans une relation d'extériorité, ni le contexte constituer une « toile de fond » sur laquelle l'analyste aurait (seulement) à se docu-

24. Simone Bonnafous et François Jost, « Analyse de discours, sémiologie et tournant communicationnel », *Réseaux*, n° 100, 2000, p. 523-545.

25. Eliseo Veron, *La sémosis sociale: fragments pour une théorie de la discursivité*, Paris, Presses Universitaires de Vincennes, 1986, p. 124, cité par Yves Jeanneret, « Complexité de la notion de trace. De la traque au tracé », dans Béatrice Galinon-Méléneq (dir.), *L'homme-trace: perspectives anthropologiques des traces contemporaines*, Paris, Éditions du Centre National de la Recherche Scientifique, 2011, p. 67.

26. Les orientations prises par l'AD à la fin des années 1980 conduisent à s'intéresser un peu moins aux perspectives macrosociologiques, et à se détourner de concepts comme celui de « méconnaissance », qui s'adossait à la fois à une théorie de l'idéologie et à la psychanalyse, pour s'intéresser davantage à ces communautés discursives particulières. Cf. sur ce point Dominique Maingueneau, « Le tour ethnolinguistique de l'analyse du discours », *Langages*, n° 105, 1992, p. 114-125.

27. D. Maingueneau, *op. cit.*, p. 114.

28. L'histoire a occupé une place centrale aux débuts de l'AD, avec les travaux de Régine Robin et jusqu'à aujourd'hui avec ceux de Jacques Guilhaumou. Le dialogue avec les historiens, qui semble en recul, n'empêche pas les études de corpus historiques menées par Thierry Herman, ou encore Ruth Amossy: voir Thierry Herman, *Le fil du discours: analyse rhétorique et textuelle des messages de guerre du Général de Gaulle (1940-1945)*, thèse de doctorat ès lettres, Université de Lausanne, 2005; Ruth Amossy et Pierre Fiala (dir.), « Guerres et paix. Débats, combats, polémiques » (dossier), *Mots. Les langages du politique*, n° 76, 2004. Il appartiendrait à un travail spécifique de tenter d'éclairer la relation paradoxale entre ce recul et les avancées concomitantes de l'histoire culturelle, qui semble préférer le recours à l'analyse de contenu.

menter : il participe au contraire pleinement à la (re)construction du sens²⁹ et l'AD rejoint ici la définition que propose le philosophe Michel Senellart du contexte du discours comme « champ d'intelligibilité dans lequel il prend sens³⁰ ». Ce fondement théorique de l'AD ne peut qu'être renforcé dans le cadre des sciences de l'information et de la communication, soucieuses d'éclairer les situations et les dispositifs de communication, les inflexions historiques des pratiques de communication, ou encore l'émergence et l'éclatement de notions comme celles d'espace public.

Pour autant les usages varient et le dialogue entre AD et SHS se trouve engagé selon des voies souvent différentes : nombreux ouvrages collectifs, auxquels contribuent des chercheurs appartenant à des disciplines différentes, constitution d'équipes de recherches pluridisciplinaires, permanentes ou sur projet, colloques et rencontres, et surtout lectures et patient tissage des références, des concepts et des outils d'analyse dans la construction du sens.

À titre individuel ou collectif, les chercheurs du Réseau Langage et Travail³¹ ont ainsi pu aborder du point de vue des pratiques langagières, aussi bien les discours syndicaux, patronaux, que les règlements d'atelier au XIX^e siècle, l'émergence contemporaine de nouveaux métiers de « travailleurs de la parole », les échanges verbaux quotidiens en contexte de travail ou l'information destinée aux voyageurs dans une gare... Le découpage même de ces objets, et plus encore l'analyse qui en est proposée, repose sur une collaboration approfondie et durable entre sociolinguistes, sociologues du travail, ergonomes ou spécialistes de cognition située³².

S'il est ainsi possible et souhaitable d'envisager un dialogue entre disciplines qui ne relève pas de l'instrumentalisation réciproque, il faut souligner que toutes les sociologies ne sont pas également candidates aux échanges évoqués ici. En dépit des déclarations d'intention, le malentendu est extrêmement tenace sur ce point, l'opposition entre « discours » et « pratiques » constituant le symptôme récurrent d'une conception très étroite de l'action en même temps que d'une appréhension indigente du discours, où le langage se trouve réduit tantôt à la fonction de masque ou de paravent, tantôt à celle de véhicule transparent des « représentations ».

Il n'est bien sûr pas question de traquer ici des exemples contemporains de cette posture, et nous nous bornerons à citer, en guise d'exemple emblé-

29. Sur cette notion, voir Josiane Boutet, *Construire le sens*, Peter Lang, Berne, 1994, 2^e éd. 1997.

30. Michel Senellart, « Machiavel à l'épreuve de la gouvernamentalité », dans Michel Senellart et Lucien Sfez (dir.), *Lenjeu Machiavel*, Paris, Presses Universitaires de France, 2001, p. 216.

31. Pour une présentation de ce réseau et de ses travaux : www.langage.travail.crg.polytechnique.fr/projet.htm

32. Voir notamment Anni Borzeix et Béatrice Fraenkel (dir.), *Langage et travail. Communication, cognition, action*, Paris, CNRS éditions, 2001.

matique de ce « dialogue de sourds », le débat qui a opposé analystes du discours et sociologues bourdieusiens après la parution, en 1982, de *Ce que parler veut dire*. Pierre Achard a montré à la fois les contradictions de l'œuvre de Pierre Bourdieu sur ce sujet, et mis au jour la conception réductrice du langage qui sous-tendait l'affirmation que « l'autorité vient au langage du dehors ». Son article nous dispense de détailler ici une argumentation aujourd'hui bien connue³³.

Parmi ceux avec qui les échanges sont au contraire féconds, on peut certes donner la première place aux sociologues, politistes, anthropologues, qui font des pratiques discursives elles-mêmes un objet d'études privilégié³⁴, mais aussi élargir le cercle à tous les chercheurs qui prennent au sérieux les pratiques discursives, voire plus généralement symboliques, envisagées comme une composante spécifique de la vie sociale. Nous ne donnerons ici que les quelques exemples des travaux menés par des anthropologues des institutions comme Irène Bellier ou Marc Abélès³⁵, ou encore des sociologues particulièrement attentifs aux usages discursifs et aux contraintes qui président à la production du discours : ainsi d'un numéro de *Raisons politiques* consacré aux « usages de la diversité »³⁶, s'attachant à montrer les déplacements et réinvestissements de la formule « diversité », ou du travail de Delphine Serre et de l'analyse très fine qu'elle produit des contraintes qui président à l'activité discursive des assistantes sociales et singulièrement à la production des écrits de signalement³⁷.

Cette orientation peut être rapprochée de travaux certes moins directement centrés sur le discours lui-même mais qui s'efforcent de dégager les valeurs attachées à la production du discours et les conceptions du langage, de la communication, de la rhétorique, qui la sous-tendent. Cette approche, s'efforçant de dégager des logiques et des grammaires de l'action, a été illustrée en matière de discours institutionnels par l'ouvrage de Jean-Philippe Heurtin sur l'espace public parlementaire³⁸, qui propose des analyses, très stimulantes pour l'AD, des deux conceptions antagonistes de l'éloquence

33. Pierre Achard, « "Je jure..." (commentaires sur *Ce que parler veut dire* de Pierre Bourdieu) », *Langage et société*, n° 29, 1983, p. 61-78.

34. Pierre Achard, « Discours et sociologie du langage », *Langage et société*, n° 37, 1986, p. 5-60 ; François Leimdorfer, *Les sociologues et le langage*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 2011 ; Roser Cusso et Corinne Gobin (dir.), « Du discours politique au discours expert » (dossier), *Mots. Les langages du politique*, n° 88, 2008.

35. Marc Abélès (dir.), « Les mots de l'institution » (dossier), *Ethnologie française*, Paris, Presses Universitaires de France/Société d'ethnologie française, vol. 29, n° 4, 1999.

36. Laure Bereni et Alexandre Jaunait (dir.), « Usages de la diversité » (dossier), *Raisons politiques*, n° 35, 2009.

37. Delphine Serre, *Les coulisses de l'Etat social. Enquête sur les signalements d'enfant en danger*, Paris, Editions Liber/Raisons d'Agir, 2009. Les écrits de signalement constituent un exemple d'objet commun étudié par des sociologues ou des linguistes : voir Georgeta Cislaru, Frédéric Pugnère-Saavedra et Frédérique Sitri (dir.), *Analyse de discours et demande sociale : le cas des écrits de signalement*. Presses de la Sorbonne Nouvelle, 2008.

38. Jean-Philippe Heurtin, *L'espace public parlementaire : essai sur les raisons du législateur*, Paris, Presses Universitaires de France, 1999.

parlementaire qui se trouvent articulées, notamment, à la disposition architecturale (circulaire ou semi-circulaire) des assemblées.

D'autres démarches, engagées avec les outils de la sociologie compréhensive, nous semblent rejoindre le sens fort donné plus haut à la notion de contexte en envisageant l'espace social en tant que lieu d'énonciation. En éclairant par des entretiens les conditions d'exercice des activités professionnelles spécifiquement centrées sur la production de discours, ils contribuent à ce que l'on pourrait appeler une sociologie des conditions d'énonciation : c'est le cas de recherches qui portent sur les « écrivains » de cabinets ministériels³⁹ ou sur les assistants parlementaires⁴⁰.

L'hybridation méthodologique à laquelle nous nous sommes essayée, et qui consiste à confronter de manière systématique les résultats de l'analyse de discours sur corpus avec des entretiens, est encore peu fréquente en matière de discours institutionnels⁴¹, mais pourrait se développer davantage à partir des recherches sur les discours médiatiques⁴² et plus généralement au sein des SIC⁴³, qui accordent une place singulière au contexte, entendu en un sens élargi.

À l'issue de ce parcours, il est intéressant en effet de revenir à la définition du contexte proposée par F. Darbellay⁴⁴ qui, évoquant sa complexité – en miroir à la complexité du texte lui-même – inventorie ses principales composantes et nomme successivement le paratexte, lui-même subdivisé en pérítex-te et építex-te, puis le genre, l'intertexte, l'interdiscours, la situation de communication, ou les formations discursives.

Après les incursions, ci-dessus décrites, sur les territoires de la sociologie, de l'anthropologie et de la science politique, un double trait frappe dans une telle approche : le premier nous semble enfermer trop étroitement la définition du contexte dans l'ordre discursif, au détriment de l'environnement extra-discursif, des contraintes matérielles de tous ordres qu'abondent nombre de chercheurs, notamment en SIC, et avec lesquels l'analyste du

39. Caroline Ollivier-Yaniv, « Des conditions de production du discours politique : les "écrivains" des prises de parole publiques ministérielles », dans Simone Bonnafous, Pierre Chiron, Dominique Ducard, Carlos Lévy (dir.), *Argumentation et discours politique. Antiquité grecque et latine, Révolution française, Monde contemporain*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2003, p. 89-98.

40. Éric Treille, « Écrire par délégation. Pratiques d'écriture des assistants parlementaires de députés socialistes », *Mots. Les langages du politique*, n° 85, 2007, p. 97-106.

41. Gabrielle Varro « L'(in)égalité à l'école républicaine : discours officiel et de terrain », dans Pierre Fiala (dir.), *In/égalité/s. Usages lexicaux et variations discursives (18^e-20^e siècles)*, L'Harmattan, Paris, 1999, p. 169-200 ; Claire Oger, « Communication et contrôle de la parole : de la clôture à la mise en scène de l'institution militaire », *Quaderni*, n° 52, automne 2003, p. 77-92.

42. Aurélie Tavernier, « Une lecture rhétorique de l'expertise. La construction de l'*ethos* du sociologue dans les médias », dans Isabelle Léglise et Nathalie Garric (dir.), *Discours d'experts et d'expertise*, Berne, Peter Lang, 2012.

43. Marlène Loïcq, « Éducation aux médias et problématiques interculturelles. Questions de méthodes », *Questions de communication*, n° 22, 2012, p. 285-300.

44. Frédéric Darbellay, *Interdisciplinarité et transdisciplinarité en analyse des discours...*, op. cit., p. 237.

discours gagne à dialoguer : dispositifs techno-sémiotiques, structures économiques, organisation des secteurs professionnels, rapport de forces politiques... qui contraignent si fortement la production des discours, semblent ici bien lointains.

Inversement le second trait remarquable de cette définition est sa richesse même, qui nous fait circuler dans l'épaisseur du discours lui-même avec une finesse descriptive qu'aucune des disciplines mentionnées ci-dessus ne peut proposer. Résultant des apports cumulés du faisceau de recherches qui ont porté spécifiquement sur les matérialités discursives, cette définition nous engage à d'autres échanges, au sein de ce que l'on a appelé les « disciplines du discours ».

Circulation entre les « disciplines du discours »

La question de l'organisation et de la hiérarchisation des savoirs, mais aussi de la délimitation des disciplines, courants, écoles qui peuvent prétendre à une contribution à l'ensemble relativement composite des « analyses de discours⁴⁵ » ne sera abordée ici qu'à travers quelques orientations. D. Maingueneau a mis en garde contre la tentation de faire éclater cet ensemble en une multitude d'« approches », qui écraserait en quelque sorte la spécificité des apports de chacune, mais aussi son statut épistémologique.

On est un peu surpris de voir [...] la théorie de la politesse, par exemple, promue au rang d'« approche », alors même que c'est un composant obligé de toute interaction. Ici encore les « approches » se situent sur des plans distincts. On peut y distinguer :

- des disciplines ou des courants : ainsi la sémiotique, la stylistique, l'ethnographie de la communication, la « critical discourse analysis » ;
- des composants obligés des interactions verbales : proxémique, politesse, actes de langage... ;
- des conceptions du langage, qui ne sont pas propres à un courant : ainsi la pragmatique⁴⁶.

Parmi les « disciplines du discours » entre lesquelles peut s'établir un dialogue, la sociolinguistique et l'AD figurent sans doute au premier rang⁴⁷. D. Maingueneau et J. Boutet y ont consacré un article et un dossier de la revue *Langage et société*⁴⁸, évoquant entre elles un « air de famille » qui facilite les

.....
45. Pour reprendre le titre du numéro 117 de la revue *Langages* (1995).

46. D. Maingueneau, « L'analyse du discours et ses frontières », *op. cit.*, p. 69.

47. Pour illustrer la diversité des autres configurations possibles, signalons que F. Darbellay, que nous avons cité plus haut, suggère quant à lui un dialogue entre linguistique textuelle et pragmatique, susceptible d'éclairer la « complexité du texte » (*op. cit.*, p. 213-217).

48. Josiane Boutet et Dominique Maingueneau « Sociolinguistique et analyse de discours : façons de dire, façons de faire », *Langage et société*, n° 114, 2005, p. 15-47.

échanges et le partage de ressources communes. Catherine Kerbrat-Orecchioni revendique ouvertement, quant à elle, «éclectisme et syncrétisme méthodologiques⁴⁹», pour proposer une configuration ouverte pour l'étude du discours en interaction.

Mais c'est une citation de Diane Vincent qui nous semble résumer le mieux la nécessité d'une articulation entre les disciplines du discours, à travers l'exemple de l'injure, dont l'analyse appelle selon elle, à un «décloisonnement des spécialités» :

Par des analyses minutieuses sur une grande diversité de faits de langue interprétables grâce aux apports de la rhétorique, de la pragmatique, de l'analyse des interactions, de la sociolinguistique, on comprend l'imbrication des strates qui constituent le feuilleté de chaque activité discursive. C'est ainsi qu'on ne peut ignorer que l'insulte, forme énonciative qui se construit de figures, est aussi un acte de langage qui agit sur l'autre, un acte menaçant qui agit négativement sur l'autre. En ce sens, les approches holistiques des faits de langue doivent continuer d'imposer un décloisonnement des spécialités. Mais l'exercice n'est pas que tourné vers lui-même. J'espère avoir montré ici comment linguistes, analystes du discours, conversationnalistes, sociologues, etc. (réunis en une même personne ou convoqués en équipe) peuvent mettre leurs connaissances à contribution pour (dé)construire, au besoin, des discours sociaux. Si cette forme d'analyse peut être utile⁵⁰...

Même si elle peut apparaître à certains comme une évidence, la précision apportée entre parenthèses – «réunis en une même personne ou convoqués en équipe» – doit être soulignée car elle répond à une double objection : celle d'un encyclopédisme concrètement inaccessible, et celle, corrélative, d'une perte de compétence spécialisée. Le programme d'une interdisciplinarité ambitieuse se comprend comme une exigence individuelle d'ouverture à des travaux parfois éloignés en apparence, mais aussi et surtout comme une pratique de recherche collective, au sein d'équipes permanentes ou constituées sur projet.

On comprend aussi que le raisonnement, mené ici à propos des formes de la violence verbale, peut être reconduit sur bien d'autres objets, donnant chaque fois forme à un écheveau théorique et méthodologique original. Pour prendre un exemple emprunté à notre travail en cours sur la notion d'autorité, la question apparemment circonscrite de «l'argument d'autorité» ne se laisse pas aisément saisir par une spécialité unique. Elle renvoie bien sûr au champ des études argumentatives, et des travaux comme ceux de Ruth Amossy, Chaïm Perelman, Thierry Herman, peuvent y apporter une contri-

.....
49. Catherine Kerbrat-Orecchioni, *Le discours en interaction*, Paris, Armand Colin, 2005.

50. Diane Vincent, « Analyse conversationnelle, analyse du discours et interprétation des discours sociaux : le cas de la *trash radio* », *Marges linguistiques*, n° 9, mai 2005, p. 173.

bution. Mais une exploration un peu approfondie, en passant par la théorie polyphonique d'Oswald Ducrot, et la distinction qu'il opère entre autorité polyphonique et raisonnement par autorité, conduit à repérer d'autres articulations : les affinités des catégories énonciatives proposées par Alain Rabatel, qui rapproche autorité polyphonique et surénonciation, ou encore la notion d'hyperénonciateur chez Dominique Maingueneau peuvent apporter à la définition de l'argument d'autorité une contribution très enrichissante⁵¹.

Elles suggèrent aussi des prolongements vers les études littéraires⁵² : les pratiques de la citation, les relations entre autorité et auctorialité, y compris dans leurs aspects historiques⁵³, loin de constituer des échos lointains, viennent éclairer la nature d'un argument qui ne peut être réduit aux espèces étroitement techniques de la typologie argumentative.

Un autre exemple, dans le prolongement du précédent montre que chaque configuration dessine un périmètre différent pour les spécialités convoquées : s'agissant de l'écriture et de l'autorité scientifiques, l'articulation des cadres d'analyse proposés par Oswald Ducrot et Alain Rabatel mène aux travaux de Francis Grossmann et de Fanny Rinck⁵⁴, portant sur les articles scientifiques mais aussi sur l'écriture des dictionnaires. Pour autant l'intérêt des travaux menés en sciences du langage ne permet pas de faire l'impasse sur les apports considérables qui ressortissent aux approches sémiologiques du discours scientifique⁵⁵, ainsi qu'à l'épistémologie ou l'anthropologie des connaissances⁵⁶, ou encore à l'anthropologie de l'écriture, qui s'est penchée sur la question capitale des modalités, des formes et des significations de la signature scientifique⁵⁷.

51. Alain Rabatel, « L'effacement énonciatif et ses effets pragmatiques de sous- et de sur-énonciation », Lopez Munoz Juan Manuel, Marnette Sophie, et Rosier Laurence, (dir.), *Formes et stratégies du discours rapporté : approche linguistique et littéraire des genres de discours, Estudios de Lengua y literatura francesas*, Université de Cadix, n°14, 2003, p. 33-61; Alain Rabatel, « L'effacement énonciatif dans les discours rapportés et ses effets pragmatiques », *Langages*, n° 156, 2004, p. 3-17; Dominique Maingueneau, « Hyperénonciateur et « participation » », *Langages*, n° 156, 2004, p. 111-126.

52. Plus généralement le rapprochement entre études littéraires, études argumentatives et analyse du discours est illustré par les travaux de chercheurs cités ici comme Ruth Amossy ou Dominique Maingueneau, mais aussi par l'ouvrage collectif : Simone Bonnafous, Pierre Chiron, Dominique Ducard et Carlos Lévy (dir.), *Argumentation et discours politique*, Actes du colloque de Cerisy, Presses universitaires de Rennes, 2003.

53. Antoine Compagnon, *La seconde main ou la travail de la citation*, Paris, Seuil, 1979; Michel Zimmermann (dir.), *Auctor et auctoritas. Invention et conformisme dans l'écriture médiévale*, Actes du colloque tenu à l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, Paris, École des Chartes, 2001.

54. Francis Grossmann et Fanny Rinck, « La surénonciation comme norme du genre : l'exemple de l'article de recherche et du dictionnaire en linguistique », *Langages*, n° 156, 2004, p. 34-50 Francis Grossmann, « L'Auteur scientifique. Des rhétoriques aux épistémologies », *Revue d'anthropologie des connaissances*, vol. 4, n° 3, 2010, p. 410-426.

55. Yves Jeanneret, *L'affaire Sokal ou la querelle des impostures*, Paris, Presses Universitaires de France, 1998. Daniel Jacobi, *La communication scientifique. Discours, figures, modèles*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1999.

56. Catherine Allamel-Raffin « Le texte et l'image dans la formulation de la preuve en physique des matériaux », *Revue d'anthropologie des connaissances*, vol. 4, n° 3, 2010, p. 476-504.

57. David Pontille, *La signature scientifique : une sociologie pragmatique de l'attribution*, Paris, Éditions du Centre National de la Recherche Scientifique, 2004.

En effet si l'analyse du discours s'inscrit clairement, depuis ses origines, parmi les disciplines et champs de recherches qui se consacrent à l'étude des matérialités discursives, le déploiement des approches anthropologiques de l'écriture ouvre aujourd'hui de nouveaux espaces de collaboration et d'échanges : nous en citerons pour exemple l'ouvrage célèbre de Béatrice Fraenkel sur la signature, mais aussi plus récemment les recherches sur l'activité des huissiers, qui apportent un éclairage nouveau à l'étude des productions institutionnelles⁵⁸.

Dans le cadre des SIC, c'est le cas également des recherches menées par Emmanuël Souchier ou dans son sillage, sur les formes de « l'énonciation éditoriale » entendue comme « image du texte », participant pleinement à l'expérience de la lecture et de l'interprétation, et plus généralement sur les « écrits d'écran » comme formes sémiotiques spécifiques⁵⁹.

Cette orientation qui invite à explorer sous toutes leurs formes les matérialités discursives et à y adjoindre une étude des supports d'écriture et de lecture, des inscriptions institutionnelles, ou des dispositifs communicationnels, prolonge la réflexion déjà menée en sciences du langage sur les « disciplines du discours » ; elle y dessine aussi de nouvelles perspectives, liées au développement de travaux – et à l'institutionnalisation progressive de courants de recherche – relativement récents.

Un des enjeux centraux de l'interdisciplinarité réside en effet dans le renouvellement des partenaires de la réflexion mais aussi des pratiques de recherche, et des problématiques qui ne peuvent s'alimenter seulement à une tradition, fût-elle consistante.

Philosophie et psychanalyse : anciennes figures et nouveaux motifs

Philosophie et psychanalyse, comme on l'a vu, se sont penchées sur le berceau de l'AD et ont fortement contribué à lui donner les contours qu'elle a pris en France. Nous entendrons ici ces disciplines en un sens large, en particulier en ce qui concerne la philosophie, y classant par exemple les travaux de Foucault ou d'Habermas. Nul doute que certains d'entre eux aient pu constituer des réflexions qui relèvent pour une part de l'histoire ou de l'anthropologie, nous ne discuterons pas ce point ici : les regroupements que nous opérons dans la présente démarche se situent à l'opposé d'un étique-

58. Béatrice Fraenkel, *La signature. Genèse d'un signe*, Paris, Gallimard, 1992. David Pontille, « Produire des actes juridiques », Bidet Alexandra, Borzeix Anni, Pillon Thierry, Rot Gwenaelle et Vatin François (dir.), *Sociologie du travail et activité*, Toulouse, Octarès, 2006, p. 113-126.

59. Emmanuël Souchier, « L'image du texte. Pour une théorie de l'énonciation éditoriale », *Cahiers de médiologie*, n° 6, 1998, p. 134-145. Emmanuël Souchier, Yves Jeanneret, Joëlle Le Marec, *Lire, écrire, récrire : objets, signes et pratiques des médias informatisés*, Paris, Centre Georges Pompidou, 2003.

tage disciplinaire et s'inscrivent dans un souci de situer les apports des uns et des autres relativement à la démarche d'un analyste du discours s'attachant à l'étude d'un corpus particulier.

Si donc nous avons situé les travaux historiques dans un premier ensemble, qualifié de « sociologique », ce n'est pas que l'histoire soit soluble dans la sociologie, c'est que notre pratique de l'AD rencontre l'histoire dans sa dimension d'analyse des conditions – dites précisément « sociohistoriques » – de l'énonciation. Si l'anthropologie de la connaissance ou celle de l'écriture figurent quant à elles dans l'ensemble des « disciplines du discours », ce n'est pas, là encore, qu'elles puissent y être réduites, c'est que nous nous intéressons aux cas où elles s'attachent aux matérialités discursives ou aux dispositifs de communication, et plus largement s'attellent à l'analyse de corpus ou de documents particuliers.

Les travaux cités ici au contraire proposent des éclairages complémentaires, en ce qu'ils fournissent des catégories qui relèvent d'une approche plus générale et transversale des discours politiques et institutionnels, et qu'ils alimentent une réflexion sur les dimensions idéologique ou symbolique de la légitimité discursive. Une notion comme celle de « formation discursive », qui constitue un ancrage historique de l'AD en France, s'est au départ élaborée en dehors de l'étude de corpus précis et bien loin des perspectives qui, longtemps plus tard, l'ont rapprochée de celle de communauté discursive⁶⁰, et c'est ce type d'apport et de réflexion plus abstraite que nous visons ici.

S'agissant de la psychanalyse, l'influence décisive de Jacques Lacan se lit jusqu'à une époque récente à travers une œuvre comme celle de Jacqueline Authier⁶¹. Elle a également alimenté les perspectives que D. Maingueneau qualifie d'approche « analytique réaliste », à l'opposé de l'approche dite « intégrative », qui s'efforce quant à elle de dégager les formes de cohésion, de cohérence, d'échos, de correspondances qui peuvent être établies au sein du texte, avec l'intertexte, ou même avec le contexte extra-discursif, pour agréger les composantes d'une formation discursive. L'approche « analytique réaliste » traque dans le discours les failles ou les lapsus, les ruptures et les contradictions, la présence souvent effacée ou déniée de l'interdiscours, les tensions plus ou moins masquées⁶². À cet égard et même si la référence explicite à la psychanalyse tend aujourd'hui à s'effacer des travaux en AD, cette posture nous semblerait en mesure d'approfondir et de renouveler les

60. Claire Oger, « L'analyse du discours institutionnel entre formations discursives et problématiques socio-anthropologiques », *Langage et société*, n° 114, 2005, p. 113-128.

61. Jacqueline Authier-Revuz, *Ces mots qui ne vont pas de soi. Boucles réflexives et non-coïncidences du dire*, Paris, Larousse, 1995.

62. Dominique Maingueneau, « Analyse du discours et archive », *Semen*, n° 8, 1993. Une troisième approche dite « analytique représentative », est également évoquée par D. Maingueneau.

travaux sur les discours institutionnels, pour éclairer les phénomènes de tensions internes, effacement des contradictions, neutralisation de la conflictualité, doubles contraintes⁶³, qui constituent la caractéristique centrale des productions institutionnelles et qui jusqu'ici ont été abordées en dehors du cadre théorique de la psychanalyse.

D'autres voies également se dessinent avec les travaux de Pierre Legendre, mobilisés par exemple dans les recherches de Dominique Ducard⁶⁴ et dont la puissance heuristique se révèle à propos de la notion d'autorité symbolique : la stabilité et la permanence des catégories de la légitimité, telles que Pierre Legendre les met en évidence en mobilisant histoire du droit, de la pensée théologique et psychanalyse, mettent au jour « l'ordre dogmatique » qui sous-tend la pensée occidentale. Édifice imposant et stable, celui-ci n'aurait subi depuis l'Antiquité et le droit romain que des transformations de surface, et alimenterait encore aujourd'hui les avatars les plus contemporains de la modernité ou de la post-modernité⁶⁵.

Enfin, la psychanalyse des institutions n'a guère été mobilisée jusqu'à ce jour, alors qu'elle apporte des éclaircissements fort intéressants pour analyser les institutions en tant que communautés discursives, pour approcher ce que nous avons appelé la mémoire institutionnelle⁶⁶, ou encore pour une réflexion sur les valeurs attachées à la fondation de l'institution. Nous pensons en particulier aux travaux menés sous la direction de René Kaës ou encore à ceux d'Eugène Enriquez⁶⁷. Leur apparent éloignement des corpus étudiés par l'AD ne doit pas dissuader d'y rechercher les voies d'un dialogue trop souvent occulté par l'urgence de lectures plus immédiatement mobilisables...

Sur un autre sujet d'ailleurs, nous avons pu mesurer l'apport de la psychanalyse à une réflexion sur les échanges verbaux, dans le cadre d'un axe secondaire de nos recherches portant sur la violence verbale : les catégories

.....
63. Claire Oger, *Le façonnage des élites de la République. Culture générale et haute fonction publique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008, p. 73-86 et 274-288. Claire Oger et Caroline Ollivier-Yaniv, « Conjuré le désordre discursif. Les procédés de "lissage" dans la fabrication du discours institutionnel », *Mots, les langages du politique*, n° 81, 2006, p. 63-77. Alexandre Duchêne, « Construction institutionnelle des discours : idéologies et pratiques dans une organisation supranationale », *TRANEL-Travaux neuchâtois de linguistique*, Neuchâtel, n° 40, 2004, p. 93-115. Alice Krieg-Planque « La formule "développement durable" : un opérateur de neutralisation de la conflictualité », *Langage et société*, n° 134, 2010, p. 5-29.

64. Dominique Ducard, « L'intervention de la psychanalyse », dans Simone Bonnafous et Malika Temmar (dir.), *Analyse du discours et sciences humaines et sociales*, Paris, Ophrys, 2007, p. 135-151.

65. Voir par exemple les ouvrages suivants de Pierre Legendre : *L'amour du censeur. Essai sur l'ordre dogmatique*, Paris, Seuil, 1974 ; *L'inestimable objet de la transmission. Essai sur le principe généalogique en Occident*, Paris, Fayard, 2004 [1985] ; *De la société comme texte. Linéaments d'une anthropologie dogmatique*, Paris, Fayard, 2001.

66. Claire Oger, *Le façonnage ...*, op. cit., p. 183-208.

67. René Kaës, « Réalité psychique et souffrance dans les institutions », dans René Kaës (dir.), *L'institution et les institutions. Etudes psychanalytiques*, Paris, Dunod, 2000, p. 1-46. Eugène Enriquez, *De la horde à l'Etat. Essai de psychanalyse du lien social*, Paris, Gallimard, 1983.

proposées par Evelyne Larguèche pour analyser l'« effet-injure » sont celles qui nous ont permis le plus efficacement de rapprocher études argumentatives et analyse de la violence verbale⁶⁸. La dimension spéculative et théorique souvent prêtée à la psychanalyse n'en compromet nullement les apports en termes de concepts opératoires et d'analyse concrète des observables.

La même remarque s'applique à la philosophie⁶⁹ initialement partenaire de l'AD sous le signe de l'idéologie et de l'assujettissement, dans un contexte dominé de façon si écrasante par le marxisme et le structuralisme, que les chercheurs contemporains peinent à s'y reconnaître ou répugnent à y évoluer. Ici encore il nous semble qu'il faut remettre l'ouvrage sur le métier pour renouer le dialogue sous des formes renouvelées : l'interrogation sur l'idéologie a été enrichie ces dernières années de l'apport des travaux récents menés au sein de l'École de Francfort : Philippe Schepens a pu montrer, à travers un article – et un dossier – de la revue *Semen* quel pouvait être l'intérêt pour l'analyse du discours d'une confrontation entre les différentes conceptions de l'idéologie, d'Althusser à Paul Ricœur et à Axel Honneth⁷⁰.

Des concepts comme ceux de « réification » ou de « reconnaissance » sont en effet porteurs d'une réflexion sur l'assujettissement et l'émancipation qui peut suggérer à l'analyse des discours politiques et institutionnels de nouvelles directions de recherche, comme en son temps l'œuvre d'Habermas a constitué un apport considérable, pour les SIC notamment : en dépit des équivoques entretenues entre la dimension historique et la dimension normative de son œuvre, une notion comme celle d'espace public continue à être fortement structurante pour penser la circulation des discours et, s'agissant d'autorité, les développements sur le passage d'un ordre aristocratique à l'espace public bourgeois, (ou plus précisément de la « sphère publique structurée par la représentation » à la « sphère publique politiquement orientée ») constituent un point d'ancrage aussi éclairant pour aborder la question de l'autorité que les réflexions d'Hannah Arendt sur l'*auctoritas* romaine⁷¹. Pas

68. Evelyne Larguèche, *L'effet injure. De la pragmatique à la psychanalyse*, PUF, Paris, 1983 ; Claire Oger, « "Crétins internationaux", "rancis de la guerre froide" et autres suicidés ; retour sur un corpus polémique », *Communication*, vol. 22, n° 2, 2003, p. 11-43. Claire Oger, « La conflictualité en discours : le recours à l'injure dans les arènes publiques », dans Laurence Rosier (dir.), « Violence verbale et argumentation » (dossier), *Argumentation et analyse du discours*, n° 8, 2012 [en ligne] Consulté le 1er décembre 2013, <http://aad.revues.org/1240>.

69. Il faut signaler ici le cas particulier de l'analyse du discours philosophique, qui s'est développée autour de Frédéric Cossutta et Dominique Maingueneau notamment, et qui prend la philosophie pour objet d'étude – et non plus comme partenaire. Voir par exemple la récente parution : Frédéric Cossutta, Pascale Delormas et Dominique Maingueneau (dir.), *La vie à l'œuvre. Le biographique dans le discours philosophique*, Limoges, Lambert-Lucas, 2012.

70. Philippe Schepens, « Le concept d'idéologie analysé depuis une position phénoménologique », *Semen*, n° 30, 2011.

71. Jürgen Habermas, *L'espace public. Archéologie de la Publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1978 [1962], p. 19-50. Traduit de l'allemand par Marc B. de Launay, titre original : *Strukturwandel der Öffentlichkeit. Untersuchungen zu einer Kategorie der bürgerlichen*, Berlin, Luchterhand, 1962. Hannah Arendt, *La crise de la culture : huit exercices de pensée politique*, Paris, Folio, 1989 [1972], p. 160-161.

un mot bien sûr, dans toutes les pages de l'un ni de l'autre, sur d'éventuels corpus. On se souviendra ici que ce point aveugle caractérise aussi *L'Archéologie du discours*, comme nous l'avons relevé plus haut. Qui doutera pourtant de ses apports à l'analyse du discours ?

La philosophie politique de Jacques Rancière, également éloignée des pratiques quotidiennes de l'analyste du discours, est pourtant mobilisable au même titre et de manière très directe pour penser par exemple des questions comme celles de la performativité : si la puissance de la « phrase égalitaire » produit davantage d'égalité, si la parole ouvrière, et plus généralement celle des opprimés, y trouve une ressource inépuisable pour approfondir la démocratie, alors la philosophie contribue à élaborer, sinon une théorie du discours, du moins une pensée de la parole politique⁷².

Conclusion

Ces exemples bien sûr n'illustrent que quelques unes des voies repérées au fil d'un parcours singulier et à ce titre elles paraîtront peut-être réductrices et hétérogènes. Elles nous semblent pourtant suggérer à chacun de rechercher, pour étudier ses propres objets, de semblables articulations. Les parcours de lectures et d'échanges que nous avons esquissés ne peuvent constituer un programme pour l'analyse de discours tant les configurations possibles sont nombreuses et tant elles doivent, surtout, être élaborées en fonction des objets de recherche. Mais elles sont également tributaires de choix théoriques, comme celui de donner au « contexte » un périmètre plus ou moins étendu : le sens reconstruit et recherché intègre plus ou moins d'éléments appartenant à l'environnement extra-discursif, et de ce fait, les collaborations apparaissent comme plus ou moins étendues.

Si l'approche des matérialités discursives, agencements argumentatifs, modes d'organisation des textes, dispositifs énonciatifs, usages lexicaux, tours syntaxiques... dispose des ressources riches et complexes que proposent les « disciplines du discours » ainsi que les champs que nous leur avons associés (anthropologie des connaissances ou de l'écriture, approche sémio-pragmatique des écrits d'écran...), les enjeux sociaux des discours ou leur portée politique ne peuvent être mis en évidence sans des relations approfondies avec la sociologie, la science politique ou l'histoire, du moins dans leurs régions accessibles aux choix théoriques de l'AD. Enfin, un « retour » à la psychanalyse et à la philosophie pourrait fournir de nouvelles orientations de

Traduit de l'anglais sous la direction de Patrick Lévy, titre original : *Between Past and Future: eight exercises in political thought*, Meridian Books, Cleveland, 1966.

72. Jacques Rancière, *La mésentente. Politique et philosophie*, Paris, Galilée, 1995. Jacques Rancière, *Aux bords du politique*, Paris, Folio, 2004 [Paris, La Fabrique éditions, 1998].

recherche ou permettre de réévaluer des concepts comme celui d'idéologie, susceptible de recevoir aujourd'hui de nouveaux éclairages.

Le choix de privilégier une démarche réflexive, plutôt qu'une approche normative et programmatique de l'interdisciplinarité, explique le primat accordé ici aux discours institutionnels, auxquels sont consacrées nos propres recherches; il constitue sans nul doute un élément structurant – d'aucuns diront un biais – des configurations dessinées. Et il resterait à comparer le tableau proposé de celui que dresserait un analyste du discours médiatique, un spécialiste de la communication politique, ou des interactions verbales.